Certification Professionnelle “Piloter un drone dans le secteur du BTP et du Génie Civil”

- Établissement soumis au contrôle pédagogique de l'État enregistré à la préfecture de la Réunion sous le numéro 98970435597
- **Habilitation délivrée par TELEPILOTE SAS (organisme certificateur 80259488700019) RS6765** www.telepilote.org
- **certifié Qualiopi** par l’organisme AFNOR CERTIFICATION sous le N° 2020/87809.3

Financements possibles

Présentation de la certification

La certification intervient dans un contexte où le marché des drones civils connaît une croissance significative, notamment dans le secteur du BTP et du Génie Civil. Les entreprises de ces domaines intègrent de plus en plus les drones dans leurs opérations quotidiennes pour réaliser des diagnostics précis à des coûts compétitifs. Afin de soutenir cette transition et d'accompagner les professionnels déjà ancrés dans leur métier, la certification **"Télépiloter un Drone dans le Secteur du BTP et du Génie Civil"** vise à ajouter la compétence "pratique et maîtrise de drone à vocation professionnelle" aux connaissances de **techniciens, géomètres, architectes, cordistes et autres experts du secteur.** Dans un secteur de la construction en constante évolution, la certification cherche à favoriser l'appropriation et la mise en œuvre à grande échelle des solutions existantes, contribuant ainsi au développement continu du BTP et du Génie Civil.

Le/la bénéficiaire de la certification doit être capable de maîtriser et d'optimiser l'usage du drone dans le bâtiment et les travaux publics, permettant de réduire les temps d’inspections de 50 à 90% et de contrôler des zones inaccessibles, dangereuses en hauteur, en toute sécurité des personnes et des biens et en respectant le cadre réglementaire des drones civils.

Le/La candidat(e) sera en mesure d’accélérer la digitalisation de bâtiments, d’ouvrages ou de sites historiques à l’aide d’un drone et d’un logiciel de photogrammétrie, et de produire une modélisation 3D de bâtiment exportable dans un logiciel de CAO ou DAO pour la rétro conception d’un jumeau numérique.

La certification atteste que son/sa bénéficiaire a la capacité de piloter un drone dans le cadre d’une activité liée aux métiers du bâtiment et des travaux publics, conformément aux exigences réglementaires de la Direction Générale de l'Aviation Civile, ainsi que de mettre en pratique l'outil de drone dans les conditions de sécurité des personnes et des biens.

Objectifs pédagogiques

- Réaliser les vérifications techniques et aéronautiques nécessaires et les procédures légales obligatoires afin de préparer un vol mission de modélisation et d’inspection d’un bâti en respectant les éléments réglementaires d’exploitation d’un drone dans l'espace aérien.
- Préparer le drone dans le but de réaliser une captation de données de modélisation et d’inspection d’un bâti en contrôlant l’état de fonctionnement de l’appareil, en effectuant les réglages logiciels et en définissant précisément la zone de travail.
- Réaliser la mission de vol à l'aide du drone en appliquant l'ensemble des contrôles, réglages et procédures garantissant la sécurité des biens et des personnes pour capter les données conformes pour la modélisation et inspection du bâti.
- Télépiloter l’aéronef en conditions techniques anormales afin d’assurer le maintien du contrôle de l’appareil et des conditions de sécurité du vol en gérant les imprévus et les aléas techniques et environnementaux et en réalisant l’ensemble des opérations et des vérifications post-vol réglementaires.
- Réaliser le traitement des données captées pour créer la modélisation 3D du bâti, en exploitant les fonctionnalités du logiciel de photogrammétrie et en utilisant les données du drone pour générer et exporter une maquette numérique.

Secteurs d’activités

Références juridiques des règlementations d’activité :

L’exploitation des aéronefs sans équipage à bord est couverte par le règlement d’exécution (UE) 2019/947 du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord. Ce règlement est applicable depuis le 31 décembre 2020. Il décrit notamment les exigences associées à cette exploitation autour des thèmes suivants :

- Modalités d’exploitations et aéronefs éligibles à l’exploitation en catégorie spécifique,
- Exigences liées à la formation du télépilote et à ses qualifications,
- Responsabilités de l’exploitant et du télépilote,

En date du 04 décembre 2023, les changements et modifications sont visibles sur https://www.ecologie.gouv.fr/ et sur le site de https://www.easa.europa.eu/ rubrique « drone »

Moyens d’encadrements

3 instructeurs avec licence ULM, BAPD et CATS ayant une expérience aux drones de plus de 3500 H de vols / an Séances de pilotage en double commande, avec un instructeur qui saura vous guider dans toutes vos étapes d’apprentissage.
Une partie de la formation pratique se fera en mode manuel, en cas de panne des systèmes automatiques, les télépilotes sauront ramener indemne leurs appareils. La formation sera donc plus exigeante, mais votre niveau de pilotage le sera tout autant en fin de stage.

« Conformité réglementaire DGAC »

Les examens DGAC sont délivrés par la DGAC, à la charge du candidat, constituent un prérequis d’inscription et leur préparation n’est pas éligible au CPF associé à la certification.

ILOTDRONES

Responsable pédagogique

Yohann ROUGET
yohann@ilotdrones.com
0692 74 64 82
https://ilotdrones.com/

Lieu de formation

31 avenue des artisans 97436
Saint Leu

Durée

35 heures en présentiel sur 5 jours de formation (cursus intensif pour les candidats ayant une bonne expérience de pilotage

Tarif

2 300 euros

Prérequis à l’entrée en formation

Avoir au moins 18 ans
Être amené à réaliser des inspections et des modélisations de structures dans le secteur du BTP et du Génie Civil dans le cadre de son activité professionnelle
Avoir un projet professionnel avec la certification visée

Prérequis à la validation de la certification

prérequis à la validation de la certification :

- Avoir suivi le parcours de formation préparant à la certification "Piloter un Drone dans le Secteur du BTP et du Génie Civil" de 35h (cursus intensif, pour ceux ayant déjà piloté un drone) ou de 70h.
- Avoir un projet professionnel en lien avec la certification visée.
- le candidat devra justifier de l’attestation théorique de la Direction générale de l’aviation civile (DGAC) en catégorie OPEN (A1/A3,A2) ou SPECIFIC STS-01 et STS-02, ou toute autre autorisation délivrée par la DGAC en France et l’AESA pour l’Europe lui permettant d’exercer comme télépilote en drone civile

Modalité et délai d’accès

- Inscription par mail, téléphone ou site internet auprès d’ILOTDRONES.
- Planification de l’action de formation dans un délai de 1 mois à la signature de la convention ou contrat

Accessibilité Handicap

En cas de handicap, nous contacter pour la mise en place d’adaptabilités

Méthodes pédagogiques

Notre centre de formation dispose de 15 drones de dernières générations, une salle de cours et un terrain d’entrainement basés à Saint Leu.

Modalités d’évaluations

Évaluation en 5 phases. Mise en situation professionnelle reconstituée :
A partir d’un dossier de mission le/la candidat(e) doit :
Remplir un dossier mission en vérifiant la faisabilité règlementaire,
Préparer l’appareil pour la réalisation de la mission de prise de vue
Réaliser la mission de captation de données en condition normale
Réaliser la mission en condition anormale
Procéder au post-traitement et à l’export des données en vue de produire un modèle 3D numérique

Code(s) NSF	231n : Etudes, projets et dessins en génie civil et topographie 232 : Bâtiment 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage
Formacode(s)	31862 : Télé-pilotage drone 46281 : Prise vue 22254 : BTP conception organisation
Date d’échéance de l’enregistrement	01-10-2028